
DÉLIBÉRATION DE_2020_065

L'an deux mille vingt et le sept septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT ANTOINE DE BREUILH sous la Présidence de Monsieur Michel FRICHOU (doyen d'âge).

Date de convocation : 01 septembre 2020

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Caroline MAZIÈRES, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Jean LAFOND-GRELLETY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Jean-Michel CAMUS, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Hélène DONADIER par Jean-Thierry LANSADE, Jean-Louis REY par Karine LEY, Marc GRANDY par Jean LAFOND-GRELLETY, Éric FRÉTILLÈRE par Cyril BARDE

Secrétaire : Karine LEY

Membres en exercice : 32 Présents : 28

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur Michel FRICHOU, doyen d'âge, procède à la nomination de deux assesseurs : Madame Jocelyne ARSIGNY et Monsieur Didier MOREAU.

Il explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur Michel FRICHOU fait appel à candidatures.

Se présente : Monsieur Thierry BOIDÉ

A l'appel de son nom, chaque Conseiller, après passage à l'isoloir, remet son bulletin secret dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1er Tour
Nombre de votants	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
Bulletins blancs ou nuls	11
Suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11
Candidat 1 : Monsieur Thierry BOIDÉ	21

Monsieur Thierry BOIDÉ ayant obtenu la majorité absolue avec 21 voix a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

Le Président,
Michel FRICHOU